



LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-095	Décision Modificative N°1 portant sur le budget principal : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-096	Décision Modificative N°1 portant sur le budget annexe assainissement : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-097	Participation 2024 du budget forêt au budget principal : approbation	Adoptée à l'unanimité
	Rapport de présentation de la Délégation du Service Public (DSP) de la Société Publique Locale (SPL) pour le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire de Pélussin : présentation	
2024-098	Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-099	Modification du règlement intérieur de la garderie scolaire : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-100	Convention partenariale pour le développement de l'enseignement artistique avec l'école de musique Théodore Lombard : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-101	Attribution d'une subvention à l'association Pétañque du Pilat : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-102	Attribution d'une subvention à l'association Pilat Prévention Santé : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-103	Attribution d'une subvention à l'association Gym's du Pilat : approbation	Adoptée à l'unanimité
	Autorisation 2025 pour l'ouverture des commerces le dimanche : avis	
2024-104	BAL – changement de nom d'une rue : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-105	Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2023 : approbation	Adoptée à l'unanimité
	Rapport sur la Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif de la CCPR : présentation	
2024-106	Réintégration de l'ancienne caserne des pompiers dans l'actif communal : approbation	Adoptée à l'unanimité

2024-107	Cession du tracteur DEUTZ dans le cadre d'une reprise : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-108	Gardiennage des Eglises – tarifs 2024 : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-109	Régularisation des amortissements : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-110	Admission en non-valeur : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-111	Créances éteintes : approbation	Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 4 octobre 2024 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

PRESENTS (18) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (3) : Mme Gisèle FOUREL (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)

ABSENTS (5) : M. Olivier BIHEL
M. Pierric EXERTIER
M. Jean-François CHANAL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-095

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller délégué aux finances, explique que, afin d'être au plus juste pour pouvoir finaliser le budget 2024 et prévoir les restes à réaliser, il est nécessaire de régulariser plusieurs comptes du budget principal.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la Décision Modificative n°1 portant sur le budget principal, telle que détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-281 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568-512 : Autres contributions	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 800,00 €	21 800,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €
R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 885,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 885,00 €
D-202-13-501 : Travaux voies et réseaux	0,00 €	213,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201683-20241004-2024-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

D-2031-020 : Frais d'études	10 181,00 €	4 080,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-60-020 : ST CHARLES ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT	0,00 €	3 840,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-63-211 : TRAVAUX ECOLE MATERNELLE 2024	0,00 €	2 016,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-11-281 : Acquisitions	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	11 981,00 €	10 149,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041581-62-512 : ECLAIRAGE PUBLIQUE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-11-020 : Acquisitions	0,00 €	672,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-38-501 : PLACE DES CROIX	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-12-020 : Travaux Bâtiments	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-63-211 : TRAVAUX ECOLE MATERNELLE 2024	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-12-020 : Travaux Bâtiments	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-14-020 : Autres travaux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-64-026 : RENOVATION GENDARMERIE 2024	0,00 €	5 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21321-12-020 : Travaux Bâtiments	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21321-64-026 : RENOVATION GENDARMERIE 2024	572 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-13-845 : Travaux voies et réseaux	0,00 €	6 135,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-13-845 : Travaux voies et réseaux	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-11-020 : Acquisitions	0,00 €	560,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-11-511 : Acquisitions	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-11-845 : Acquisitions	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-21838-11-020 : Acquisitions	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21841-11-212 : Acquisitions	0,00 €	570,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848-11-020 : Acquisitions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2185-11-020 : Acquisitions	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-11-020 : Acquisitions	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-11-338 : Acquisitions	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	585 300,00 €	629 337,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-60-020 : ST CHARLES ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT	0,00 €	1 680,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-13-845 : Travaux voies et réseaux	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-51-845 : OAP LA BARGE	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	28 800,00 €	1 680,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	626 081,00 €	644 166,00 €	1 800,00 €	19 885,00 €
Total Général		18 085,00 €		18 085,00 €

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la décision modificative n°1 portant sur le budget principal 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres *Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

PRESENTS (18) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (3) : Mme Gisèle FOUREL (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)

ABSENTS (5) : M. Olivier BIHEL
M. Pierric EXERTIER
M. Jean-François CHANAL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-096

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET
ASSAINISSEMENT
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller délégué aux finances, explique que, afin d'être au plus juste pour pouvoir finaliser le budget 2024 et prévoir les restes à réaliser, il est nécessaire de régulariser plusieurs comptes du budget annexe assainissement.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la Décision Modificative n°1 portant sur le budget annexe assainissement 2024, telle que détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 469.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	10 469.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	10 469.74 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	10 469.74 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 469.74 €	10 469.74 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	10 469.74 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	10 469.74 €	0.00 €
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 469.74 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 469.74 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 800.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	7 800.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 800.00 €	10 469.74 €	18 269.74 €

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la décision modificative n°1 portant sur le budget annexe assainissement 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

PRESENTS (18) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (3) : Mme Gisèle FOUREL (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)

ABSENTS (5) : M. Olivier BIHEL
M. Pierric EXERTIER
M. Jean-François CHANAL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-097

**PARTICIPATION 2024
DU BUDGET FORET
AU BUDGET
PRINCIPAL
-
APPROBATION**

Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, explique que le budget annexe forêt est en excédent cette année. Or, lors du débat d'orientation budgétaire, en date du 1^{er} mars 2024, il est prévu le reversement d'un excédent de fonctionnement du budget forêt au budget principal, en section investissement, pour un montant de 50 000 €.

Selon le CGCT, le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition restrictive.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024, approuvant les budgets principal et annexe forêt,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la participation au budget annexe forêt au budget principal pour l'année 2024 d'un montant de 50 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'une partie de l'excédent liée aux ventes de 50 000 € du budget annexe forêt au budget principal pour l'année 2024.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-098

**MODIFICATION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DE LA
CANTINE SCOLAIRE
-
APPROBATION**

Martine JAROUSSE, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que, compte tenu de l'évolution des tarifs de la cantine scolaire évoquée favorablement par le Conseil municipal le 23 juillet, et par suite arrêtée par décision du Maire, il convient de modifier le règlement intérieur.

Considérant l'avis favorable de la commission éducation, sport et jeunesse en date du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire, tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 10 octobre 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-099

**MODIFICATION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DE LA
GARDERIE SCOLAIRE
-
APPROBATION**

Martine JAROUSSE, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que, compte tenu de la mise en place du nouveau portail famille, il convient de modifier le règlement intérieur de la garderie scolaire.

Considérant l'avis favorable de la commission éducation, sport et jeunesse en date du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le nouveau règlement intérieur modifié de la garderie scolaire, tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur modifié de la garderie scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 10 octobre 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-100

**CONVENTION
PARTENARIALE POUR
LE DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE AVEC
L'ECOLE DE MUSIQUE
THEODORE
LOMBARD
-
APPROBATION**

Leïla BERNARD, conseillère municipale déléguée à l'action culturelle, rappelle que depuis le mois de juin, l'école de musique Théodore Lombard est « École relais » du Réseau de l'Enseignement Artistique de la Loire (REAL). Cette reconnaissance permet, entre autres, un plan de formation gratuit à l'échelle départementale, des examens unifiés, une équité entre les écoles, et des conditions de travail homogènes pour le personnel. En tant qu'école relais, elle reçoit une subvention supplémentaire pour coordonner les acteurs locaux de l'enseignement artistique, soutenir les écoles, animer des dynamiques pédagogiques, et offrir un appui technique.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Loire propose à l'école de musique et à la commune de signer une convention partenariale, conforme au schéma départemental de développement des enseignements artistiques en faveur de la musique de la danse et de l'art dramatique.

Cette convention, d'une durée de 4 ans, précise :

- Le niveau d'implication de l'établissement d'enseignement artistique dans le réseau d'enseignement artistique de la Loire
- Les engagements de la collectivité d'implantation de l'établissement,
- Les modalités d'attribution des subventions allouées par le Conseil Départemental de la Loire.

Considérant le « Schéma départemental de développement des enseignements artistiques » approuvé le 23 juin 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission revitalisation du territoire en date du 16 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire entre l'Ecole de musique Théodore Lombard, la Commune et le Conseil Départemental de la Loire pour une durée de 4 ans, telle que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la convention partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire entre l'École de musique Théodore Lombard, la Commune et le Conseil Départemental de la Loire pour une durée de 4 ans ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVILLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVILLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-101

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
PETANQUE DU PILAT
-
APPROBATION**

Monsieur Le Maire explique que l'association Pétanque du Pilat a sollicité la commune pour les soutenir financièrement dans le cadre de l'organisation d'un concours de pétanque. Le groupe SARA propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 300 €, qui viendra s'ajouter à la subvention de fonctionnement de 100€ qui a été versée en début d'année.

Considérant la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024,

Considérant l'avis favorable du groupe SARA en date du 26 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention de projet d'activité à l'association Pétanque du Pilat d'un montant de 300€ pour l'organisation de leur concours de pétanque.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de projet d'activité à l'association Pétanque du Pilat d'un montant de 300 €.
- **Dit que** cette subvention sera prélevée sur la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-102

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
PILAT PREVENTION
SANTE
-
APPROBATION**

Nathalie ROLLAT, conseillère municipale déléguée au CCAS, explique que l'association Pilat Prévention Santé a apporté des compléments d'information sur le coût de fonctionnement ainsi que sur les projets pour l'année 2024. . Aussi elle a sollicité la commune pour les soutenir financièrement. Le groupe SARA propose donc au Conseil Municipal de réévaluer la subvention de fonctionnement de l'Association Pilat Prévention Santé à hauteur de 100 € et de lui verser une subvention de projet d'un montant de 450 € pour leurs projets 2024.

Considérant la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024,

Considérant l'avis favorable du groupe SARA en date du 26 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention à l'association Pilat Prévention Santé d'un montant total de 550€.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association Pilat Prévention Santé d'un montant total de 550€.
- **Dit que** cette subvention sera prélevée sur la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-103

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
GYM'S DU PILAT
-
APPROBATION**

Monsieur Le Maire explique que l'association Gym's du Pilat bénéficie de l'usage d'un bâtiment communal situé rue du Cloître pour son activité d'enseignement sportif. Cette mise à disposition inclue la prise en charge, par la commune, des dépenses d'exploitation, telles que l'électricité ou encore le chauffage. Lors de la saison de chauffe 2023-2024, l'association a dû prendre en charge des coûts supplémentaires pour le chauffage du bâtiment. Aussi, elle a sollicité la commune pour la prise en charge de ces surcoûts. Le groupe SARA propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Gym's du Pilat à hauteur de 140 €.

Considérant la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024,

Considérant l'avis favorable du groupe SARA en date du 26 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gym's du Pilat d'un montant total de 140€.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gym's du Pilat d'un montant total de 140€.
- **Dit que** cette subvention sera prélevée sur la réserve de subventions prévue par la délibération n°2024-034 en date du 12 avril 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-104

BAL
-
**CHANGEMENT DE
NOM D'UNE RUE**
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la Revitalisation du Territoire, explique que, dans le cadre de la loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification, dite « loi 3DS » en date du 21 février 2022, l'Etat impose aux communes de mettre à jour leur base d'adresse locale (BAL) afin d'irriguer le système d'information de l'Etat (Base d'Adresse Nationale : BAN). Pour mener à bien cette mission, la commune de Pélussin a eu recours à un emploi saisonnier qui a réalisé la certification de la BAL.

Faisant suite à ce long travail de vérification des 1911 adresses de la commune, il est apparu qu'il était nécessaire d'arbitrer certaines incohérences. L'une d'entre elle est la dénomination du chemin et de la rue des Grands Jardins ; dénomination commune qui pose de nombreuses difficultés aux riverains. Les recommandations étant de conserver une cohérence entre la nature de la voie et son nom, mais également d'éviter au maximum les homonymes, la commission Revitalisation du Territoire propose donc de changer le nom de la rue des Grands Jardins en rue de Virieu.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du Territoire en date du 16 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le changement de nom de la rue des Grands Jardins en rue de Virieu.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** le changement de nom de la rue des Grands Jardins en rue de Virieu.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres *Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-105

**RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF 2023
-
APPROBATION**

Marie BONNEVIALLE, adjointe en charge de la Transition Écologique, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif pour l'exercice 2023. Il s'agit d'un document produit tous les ans par le Centre Technique Municipal pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne, mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments en Mairie.

Considérant l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 3 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le RPQS assainissement collectif de l'exercice 2023, tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2023.
- **Dit que** ce rapport sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-106

**REINTEGRATION DE
L'ANCIENNE CASERNE
DES POMPIERS DANS
L'ACTIF COMMUNAL
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau centre de secours, les locaux de l'ancienne caserne des pompiers ont été libérés par le Service Départemental et de Secours (SDIS) le 18/03/2021.

Ces locaux situés 19 rue de la Maladière à Pélussin ont été construit par la commune à la fin des années 50. Ceux-ci ont été mis à disposition du SDIS au début des années 2000 lors de la départementalisation des sapeurs-pompiers.

Cette mise à disposition avait fait l'objet d'une opération comptable dans l'actif communal, passant le bien du compte 21318 « Autres bâtiments publics » au compte 2424 « Immobilisations mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences des SDIS ».

Les locaux de l'ancienne caserne n'étant plus utilisés par le SDIS, ils doivent faire l'objet d'une réintégration au compte 21318.

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération du 11 juillet 2000 relative au transfert de gestion des sapeurs-pompiers du centre d'incendie de Pélussin au SDIS ;

Vu le Procès-verbal d'état des lieux de sortie portant libération de l'ancienne caserne des pompiers par le SDIS en date du 18/03/2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la réintégration des locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers dans l'actif communal comme suit.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Décide** de réintégrer les locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers et autorise le comptable public à passer les biens suivants présents à l'actif de la commune du compte 2424 au compte 21318 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

Budget	Compte	N° inventaire	Montant
Principal	2424	1955-IN-BAT-003	46 779,63 €
Principal	2424	1955-IN-BAT-003-1997	16 602,65 €
Principal	2424	1970-IN-BAT-002	42 685,72 €

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-107

Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal que le remplacement du tracteur de la commune était prévu au budget 2024.

Le nouveau tracteur a été acquis auprès de l'entreprise GRANGE Christian de GENILAC.

Dans le cadre de cette acquisition, il est procédé à une reprise de l'ancien tracteur de la commune et de ses équipements (relevage avant, chargeur, prise de force et 2ème jeu de roues).

Cette reprise d'un montant de 36 000 € ttc s'assimile juridiquement à une cession.

Dans la mesure où la délibération de délégation de pouvoir limite à 4600 € les possibilités du Maire de céder des biens sans délibération, il est par conséquent nécessaire de délibérer sur la reprise de l'ancien tracteur.

Vu la proposition de reprise établi par le garage GRANGE ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la cession de l'ancien tracteur DEUTZ au garage GRANGE pour un montant de 36 000 € ttc.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Décide** de céder l'ancien tracteur DEUTZ au garage GRANGE pour un montant de 36 000 € ttc.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-108

**GARDIENNAGE
DES EGLISES :
TARIFS 2024
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que Monsieur le Curé perçoit une indemnité de gardiennage des églises en vertu de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat. Pour éviter une subvention indirecte aux cultes, le montant est encadré par l'Etat.

Il rappelle les circulaires de 1987 et 2011 qui précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage d'une église communale est fixé, à 499,75 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'indemnité pour le gardiennage des deux églises à hauteur de 503,42 € pour l'année 2024.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la somme de 503,42 € pour le gardiennage des deux églises à Monsieur le Curé pour l'année 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres *Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-109

Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, expose :

**REGULARISATION
DES
AMORTISSEMENTS
-
APPROBATION**

Vu la délibération n°2023-005 du 27 janvier 2023 modifiée par la délibération n°2024-003 du 23 janvier 2024 fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations M57

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment le titre 10 du tome 1 portant sur les modalités de comptabilisation des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations comptables et des corrections d'erreurs sur les exercices antérieurs,

Vu l'instruction comptable M49,

Considérant que ces opérations étant des opérations d'ordre non budgétaires, elles ne se traduisent ni par un mandat, ni par un titre de recettes et ne sont mouvementées que par le comptable public, qu'elles ont un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais du compte 1068 (excédent de fonctionnement reporté) et donc sur les comptes 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 001 (déficit d'investissement reporté) et qu'elles doivent donc être portées à connaissance de tous dans l'annexe du compte administratif,

Considérant que les écritures des amortissements des immobilisations antérieures à 2024 ont générées des ventilations sur diverses fiches d'inventaire à la Trésorerie. Des erreurs ont été constatées sur certaines fiches.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la régularisation des amortissements pour l'année 2024 comme suit.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Décide** d'annuler les montants d'amortissements suivants en autorisant le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068 afin de corriger l'amortissement des immobilisations concernées par le mécanisme de la correction d'erreur : Débit des comptes 28, par le crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

Budget	Compte	Fiche n°	Montant
Principal	281318	Divers	-1 660,29 €
Principal	281321	1980-IN-BAT-001-2016	-1 425,34 €
Principal	28181	1999-LO-MAT-001	-0,02 €
Principal	281828	1986-IN-MAT-002-1996	-0,02 €
Principal	281828	1988-IN-MAT-001	-0,01 €
Assainissement	28156	4	-468,85 €
Assainissement	28156	divers	-59 282,35 €

- **Décide** de régulariser l'amortissement des deux biens suivants présents à l'état de l'actif depuis plus de 10 ans en procédant à leur amortissement intégral sur l'exercice 2024 par une opération d'ordre budgétaire : Crédit du compte 28156 par le Débit du compte 681 :

Budget	Compte	Fiche n°	Montant
Assainissement	2156	2011-MALADIER	2 434,23 €
Assainissement	2156	2008-018 VAUBERTRAND	8 035,51 €

- **Autorise** Monsieur Le Maire a signé tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
 POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024
 Le Maire,
 Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 10/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-110

**ADMISSION EN
NON-VALEUR
-
APPROBATION**

Stéphane TARIN, adjoints en charge des finances, explique que le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) présente un état d'admission en non-valeur qui concerne le budget principal d'un montant de 2 033,92€. Il s'agit d'impayés de cantine pour un montant de 1 493,91€ et de loyer pour un montant de 540.01 €.

D'autre part, le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) présente un état d'admission en non-valeur qui concerne le budget vente de chaleur d'un montant de 0,06€. Il s'agit d'impayés de chauffage en-dessous du seuil de poursuite.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'admission en non-valeur de l'état présenté par le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la DGFIP, pour un montant de 2 033,92€, indexé au compte n°6541 du budget principal et de 0,06€, indexé au compte n°6541 du budget vente de chaleur.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'admission en non-valeur de l'état présentée par le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la DGFIP, pour un montant de 2 033,92€, indexé au compte n°6541 du budget principal.
- **Approuve** l'admission en non-valeur présentée par le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la DGFIP, pour un montant de 0,06€, indexé au compte n°6541 du budget vente de chaleur.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, M. Jean Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme FOUREL Gisèle (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

ABSENTS (3) : M. Olivier BIHEL
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE
M. Jean-Paul MONTAGNIER

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Franceline COMAS

Convocation : 27 septembre 2024

OBJET : 2024-111

Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, présente une demande de Monsieur le trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Sud de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relative à une créance éteinte. Une créance éteinte est une créance qui reste valide juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Le Conseil Municipal doit statuer sur une créance concernant des factures de cantine impayées d'une famille non solvable du fait d'une procédure de surendettement.

Le montant de la créance que le Conseil Municipal doit annuler devant l'impossibilité du recouvrement est de 1 154.82 €. Cette créance éteinte sera indexée au compte 6542.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'extinction de la créance de 1 154.82 € , indexée au compte 6542.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Accorde** l'extinction de la créance de 1 154.82 €.
- **Dit que** ce montant sera régularisé à l'article 6542 du budget principal.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20241004-2024-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 10/10/2024